

AO N °: 43/2017

KAIROUAN REGIONAL COUNCIL      MINISTRY OF INTERIOR AND LOCAL  
DEVELOPMENT

KAIROUAN REGIONAL COUNCIL

National Architectural Competition to Identify Project Designers for the Demolition and  
Reconstruction of the Childhood Complex in Riadh Sahnoun - Hajem - Kairouan

Due date: 21-11-2017

Withdrawal of specifications: Route de Tunis, 3100 Kairouan

infostores

**CONSEIL RÉGIONAL DE KAIROUAN**  
**AVIS N° 43/2017**  
**Concours National d'Architecture pour identification**  
**des Concepteurs**  
**Projet de démolition et de reconstruction du complexe**  
**de l'enfance**  
**à RIADH SAHNOUN – HAJEM – KAIROUAN**  
**(TRANCHE 2017)**

Le Conseil Régional du Gouvernorat de Kairouan lance un concours national d'architecture en vue d'identifier les concepteurs de Projet de démolition et de reconstruction du complexe de l'enfance à RIADH SAHNOUN – HAJEM – KAIROUAN (TRANCHE 2017).

Le concours est ouvert aux architectes régulièrement inscrits à l'Ordre des Architectes de Tunisie, qui sont invités à se présenter en groupement avec des ingénieurs conseils ou bureaux d'études.

Les candidats désireux de participer à ce concours sont invités à constituer un dossier d'inscription composé des éléments suivants:

– Une demande d'inscription sur papier libre signée par l'architecte mandataire (cachet et signature) précisant l'adresse exacte, le numéro de téléphone et le numéro de fax.

– Une convention signée par les membres du groupement, déclarant sa composition, désignant l'architecte mandataire, et définissant avec exactitude les devoirs et les droits de chacun des membres.

– Une attestation de participation audit concours délivrée par le COAT, pour chaque Architecte.

– Une attestation d'inscription au dit concours délivrée par l'OIT, pour les ingénieurs conseils ou les ingénieurs des bureaux d'études, valable pour l'année en cours.

– Une copie du cahier des charges, approuvé par l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire du 09/02/2009 tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 24/08/2009 et l'arrêté du 23/03/2010 signé par chaque ingénieur conseil ou bureau d'études.

Les dossiers d'inscription doivent parvenir durant les horaires administratifs par voie postale au plus tard **le 21/11/2017**, au Gouvernorat de Kairouan – portant la mention: **«Concours National d'Architecture: Projet de démolition et de reconstruction du complexe de l'enfance à RIADH SAHNOUN – HAJEM – KAIROUAN (TRANCHE 2017)»**.

Le cachet du Bureau d'Ordre Central du Gouvernorat de Kairouan faisant foi.

**N.B:**

× Chaque groupement est composé au maximum de trois architectes

× Le ou les Architectes (au maximum trois) et les ingénieurs de structure et VRD, ne peuvent faire partie que d'un seul groupement.

Les dossiers restent incomplets après la demande de l'administration ou parvenus hors délais seront automatiquement rejetés.